

.Les familles Cazala et Rouzeau honorées de la Médaille des Justes

Cinquante ans après les combats de la libération, l'Indre a vécu jeudi une cérémonie particulièrement émouvante: la remise par l'ambassadeur d'Israël de la « Médaille des Justes » aux familles Cazala et Rouzeau.



« Qui sauve une vie, sauve l'univers ». Cette phrase de Talmud est frappée sur la « médaille du Juste » qui a été remise, jeudi soir à deux familles de l'Indre par l'ambassadeur d'Israël.

Les « Justes parmi les Nations » sont les hommes et les femmes qui, pendant les années d'horreur nazie, ont sauvé des juifs, les ont caché, les ont aidés à échapper aux cham-

bres à gaz et aux fours crématoires. Des héros souvent anonymes qui, souligne Jean-Yves Gateaud, dans son allocution de bienvenue, « n'avaient pas l'impression d'être héroïques. Ils le faisaient parce que pour eux, il était inimaginable de ne pas le faire ».

Ainsi à Châteauroux, le Docteur Roger Cazala cacha-t-il des familles traquées. Il fit aussi travailler clandestinement des médecins juifs interdits d'exercer

par le régime de Vichy. Il le paya de sa vie, en mourant en déportation. A Chéroux, en Champagne berrichonne, c'est Paul Rouzeau et son épouse qui cachèrent une famille nicoise recherchée, et qui sauvèrent cinq juifs d'une mort programmée. Eux échappèrent à la Gestapo et à la Milice. Ils sont décédés maintenant. Ce sont donc les enfants, Jean-François Cazala et les fils Rouzeau, qui reçurent cet hommage posthume au cou-

rage de leurs parents. Dès sa création, l'Etat d'Israël décida la création d'un Institut de la Mémoire, Yad Vaschem, pour perpétuer la mémoire des six millions de victimes de l'holocauste. En 1963, la Knesseth (le parlement israélien) décida la création d'un « département des Justes », qui, au sein du Yad Vaschem, fut chargé de la recherche de ceux qui,

dans toute l'Europe nazie, furent selon les termes de l'ambassadeur Yéouda Lancry, « le versant lumineux d'une humanité crépusculaire ». Sans eux résistants, militants, prêtres, simples citoyens répondant à l'évidence du cœur, l'extermination aurait été pire encore. Car plus leur défaite devenait inéluctable, plus les nazis et leurs complices fran-

çais (le procès Touvier vient de le rappeler) accélèrent les cadences de leur entreprise industrielle de mort. Yad Vaschem, en trente ans, a décerné dans le monde quelque 11.000 médailles des Justes. Dont 1072 en France, les familles Cazala et Rouzeau sont les premières honorées dans l'Indre.

Georges CHATAIN

L'Etat juif reconnaissant

Avant de se rendre en fin d'après-midi à la salle des fêtes de Belle-Isle, pour remettre les médailles des « Justes de la Nation », l'ambassadeur d'Israël, Yéouda Lancry, a rencontré la presse le matin même, afin d'expliquer le but de sa visite.

« J'ai répondu à l'invitation de l'association France-Israël, laquelle réalise un travail important concernant les relations entre les deux pays. L'action primordiale de cette visite reste la remise des médailles des « Justes de la Nation » aux familles Cazala et Rouzeau, lesquelles ont prêté leur concours à des familles juives. Le monde juif est reconnaissant. Nous nous souvenons de ces familles qui ont su atténué quelque soit peu, les ef-

fets destructeurs de la Shoah. Je viens leur exprimer une dette irréversible de l'Etat Juif » devait-il déclarer et de préciser « qu'à ce jour plus de 1100 français ont été distingués « Justes de la Nation ».

Interrogé sur les accords israëlo-palestiniens, l'ambassadeur d'Israël a souligné: « La dynamique de paix israëlo-arabe occupe une place très importante, surtout depuis le 13 septembre dernier. Pendant trois ans, on aura le temps de mesurer l'ampleur du défi, que nous avons mis en place, depuis cette date. En 1996, à l'occasion des élections qui auront lieu en Israël, le peuple se prononcera pour un choix décisif. Globalement, celui-ci aspire à la paix, mais chacun

a des objectifs différents. Il y a un camp qui estime qu'il faut faire la paix différemment. Néanmoins, l'état d'Israël fait tout ce qu'il peut, afin d'hâter l'application de la déclaration de principe de l'accord de paix ».

Enfin concernant le jugement du procès de Paul Touvier, Yéouda Lancry devait indiquer: « Pour le diplomate que je suis, il s'agit avant tout d'une affaire franco-française. Je réagi néanmoins d'une façon très favorable au résultat de ce procès. Je pense que la France a éclairé l'une des régions les plus troubles de son existence contemporaine. A travers ce verdict, elle a pu donner une leçon de justice et de vérité ».

V.V.